

*Les lettres d'actualité – Italie*

## *Regards sur l'économie italienne*

*La lettre économique et financière – 17 juillet 2019*

### SOMMAIRE

#### FOCUS

- *L'Italie est parvenue à un accord avec la Commission pour échapper à la procédure de déficit excessif au titre de l'année 2018*
- *L'Italie a reconquis la confiance de ses partenaires européens et est prête à promouvoir une modification des politiques économiques et budgétaires européennes avec la France et l'Espagne*

9,9%

Pour la première fois depuis février 2012, le taux de chômage passe en mai sous la barre des 10%

#### CONJONCTURE ECONOMIQUE

- *La Commission européenne maintient ses prévisions de croissance pour l'Italie à +0,1% pour 2019 et +0,7% pour 2020*
- *Les indicateurs de confiance et d'activité se dégradent à nouveau*
- *Le taux de chômage passe sous la barre des 10% en mai pour la première fois depuis février 2012*
- *Le nombre de naissances atteint un nouveau minimum historique en 2018 et la population italienne se réduit pour la quatrième année consécutive*
- *La balance touristique italienne s'améliore en 2018 pour la quatrième année consécutive*
- *A la faveur d'un spread historiquement bas, le gouvernement italien place un emprunt de 3 Md€ sur 50 ans*

#### POLITIQUES ECONOMIQUES ET REFORMES STRUCTURELLES

- *Le décret-loi « croissance » instaurant des mesures de soutien à la croissance est transformé en loi*

#### COMMERCE EXTERIEUR ET POLITIQUES COMMERCIALES

- *La coopération économique entre l'Italie et la Chine continue de se développer*

#### SECTEUR FINANCIER

- *Le scénario d'une solution de marché à la crise de Carige coordonnée par le fonds interbancaire de garantie des dépôts (FITD) se précise*
- *La banque Unicredit finalise la cession de sa filiale de courtage en ligne Finacobank*
- *Le secteur bancaire poursuit son assainissement et sa consolidation*
- *Les premières demandes des épargnants lésés par des faillites bancaires pourraient être transmises au fonds d'indemnisation (FIR) à partir de fin juillet*
- *Le ministère de l'économie et des finances prépare sa sortie du capital de la banque Monte dei Paschi di Siena dont la capitalisation boursière a progressé de 58% au début juillet 2019.*

## TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE

Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance	Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance
Croissance PIB en volume (g.a.)	1 <sup>e</sup> trim. 2019	-0,1%		Inflation IPCH (g.a.)	juin 2019	+0,8% <sup>P</sup>	
Taux de chômage	mai 2019	10,2%		Inflation sous-jacente IPCH (g.a.)	juin 2019	+0,4% <sup>P</sup>	
Taux de chômage des jeunes	mai 2019	30,5%		Production industrielle (g.a.)	mai 2019	-0,7%	

Source : données ISTAT

## FOCUS

### **L'Italie est parvenue à un accord avec la Commission pour échapper à la procédure de déficit excessif au titre de l'année 2018**

L'Italie est parvenue à un accord avec la Commission qui lui permet d'échapper à l'ouverture d'une procédure de déficit excessif. L'accord repose sur une proposition de correction du déficit nominal de 7,6 Md€ (0,4 point de PIB) pour 2019. Le paquet de mesures repose sur des réajustements de prévisions budgétaires en recettes (+6,2 Md€) et en dépenses (-1 Md€) ainsi que sur un gel de 1,5 Md€ de dépenses par décret-loi du 2 juillet 2019 (entré en vigueur le même jour), qui s'ajoute aux 2 Md€ déjà gelés suite à l'accord de décembre.

Les autorités italiennes affichent un déficit de 2,04% du PIB (au lieu de -2,4% présenté dans le programme de stabilité d'avril), égal à l'objectif de déficit nominal qui avait été convenu avec la Commission en décembre dernier, mais réalisé dans un contexte économique dégradé (prévision de croissance quasi nulle), ce qui conduit à une amélioration du ratio de déficit structurel d'environ 0,2 point selon la Commission.

Dans sa communication au Conseil du 3 juillet 2019, la Commission conclut que les mesures présentées sont suffisantes pour éviter, à ce stade, l'ouverture d'une procédure de déficit excessif au titre de l'année 2018. Elle annonce qu'elle suivra de près l'exécution du budget 2019 et analysera la conformité du projet de budget 2020 avec le Pacte de stabilité et de croissance (PSC).

### **L'Italie a reconquis la confiance de ses partenaires européens et est prête à promouvoir une modification des politiques économiques et budgétaires européennes avec la France et l'Espagne**

Dans une interview au quotidien La Stampa, publiée le 12 juillet, M. Tria estime que l'Italie a reconquis la confiance des marchés financiers et de ses partenaires européens, et qu'elle est prête à jouer un rôle de protagoniste pour modifier les politiques européennes, en particulier budgétaires. Le ministre invite la France à former, avec l'Espagne et l'Allemagne, une alliance pour adopter de nouvelles politiques économiques européennes, structurer le budget de la zone euro, mettre l'accent sur l'investissement et les politiques industrielles pour accélérer la convergence. L'Union européenne manque de croissance. « Le problème est aujourd'hui le manque d'investissements et non plus l'endettement » ; « il faut relancer les grands programmes européens d'investissement ». Pour cela le ministre appelle à une révision des règles budgétaires du Fiscal compact.

M. Tria réaffirme que le budget 2020 respectera les exigences du Pacte de stabilité et de croissance, « sans augmenter les taxes ». La couverture de l'annulation de la hausse des taux de TVA sera assurée par de moindres dépenses de transfert que prévues au titre du revenu de citoyenneté et du dispositif de retraite anticipée Quota 100 ; des recettes fiscales plus importantes liées à l'extension de l'obligation de facturation électronique au secteur privé depuis le 1<sup>er</sup> janvier ; et enfin, par une révision

des dépenses fiscales (au total environ 50 Md€) et des dépenses publiques (dans le cadre d'un périmètre d'intervention estimé à 300 Md€).

Le gouvernement entend également poursuivre sa politique de baisse de la pression fiscale, en priorité pour les classes moyennes.

## CONJONCTURE ECONOMIQUE

### **La Commission européenne maintient ses prévisions de croissance pour l'Italie à +0,1% pour 2019 et +0,7% pour 2020**

Dans ses [prévisions de printemps](#), la Commission a maintenu ses prévisions de croissance pour l'Italie à +0,1% pour 2019 et +0,7% pour 2020 qui comptera plus de jours travaillés. La croissance continuerait à être soutenue par la consommation privée qui bénéficierait de la mise en œuvre du revenu de citoyenneté et de prix de l'énergie faibles, mais dont la progression serait freinée par un moindre dynamisme du marché du travail et une baisse de la confiance des ménages combinée à une hausse de l'épargne de précaution. La Commission prévoit une stagnation des dépenses en capital sur la période 2019-2020, en particulier pour les investissements en équipements, tandis que les exportations se renforceraient graduellement à partir de 2020 après un ralentissement en 2019. L'inflation resterait faible (+0,8% prévu pour 2019 puis +1,0% pour 2020).

### **Les indicateurs de confiance et d'activité se dégradent à nouveau**

Selon l'ISTAT, après un sursaut en mai, l'indicateur de confiance des entreprises s'oriente de nouveau à la baisse en juin (-0,9% sur un mois ; -5,5% en glissement annuel), et celui des ménages perd 1,8% par rapport au mois précédent (-5,7% en glissement annuel).

En mai, la production industrielle (indice corrigé des effets de calendrier) a continué à reculer de 0,7% en glissement annuel (après -1,5% en avril), et les ventes au détail ont accusé, en valeur, une baisse de 1,8% en glissement annuel (+4,2% en avril), cette baisse étant plus marquée pour les ventes de produits non alimentaires (-2,2% après +0,6%).

De son côté, [l'indice PMI de Markit pour le secteur manufacturier italien](#) enregistre une nouvelle dégradation en juin et s'établit à 48,4 (soit -1,3 point par rapport à mai). Il reste ainsi sous la barre des 50 pour le neuvième mois consécutif.

### **Le taux de chômage passe sous la barre des 10% en mai pour la première fois depuis février 2012**

Selon les [estimations provisoires de l'ISTAT](#), le taux de chômage s'est établi à **9,9% en mai**, en amélioration de 0,2 point par rapport mois précédent et de 0,7 point en glissement annuel. Après avoir atteint un pic à 12,7% en moyenne en 2014, il retrouve le niveau de février 2012. Il reste l'un des plus élevés de l'Union européenne. Celui des jeunes s'est également amélioré (-0,6 point par rapport à avril), mais demeure important à 30,5%.

Le taux d'emploi atteint **59%**, le meilleur niveau depuis 1977. En glissement annuel, la hausse est de 0,3% pour les hommes (taux de 68,1%) et de 0,4 points pour les femmes (58%). Sur la même période, l'emploi salarié progresse de 0,4% (soit +0,4% pour les CDI et +0,6% pour les CDD), et l'emploi non-salarié de 0,2%. En progression de 0,3 point par rapport à avril, la part des personnes âgées de 50 ans et plus s'établit à 37,4%, celle des 15-24 ans et 25-34 ans est restée stable (4,6% et 17,4% respectivement) et la part des 34-49 ans s'est réduite à 40,6% (-0,3 point).

Le taux d'activité (population en emploi et au chômage) des 15-64 ans demeure constant depuis février 2019 à **65,7%**, mais celui des femmes a reculé en mai à 56,2% (-0,2 pt par rapport à avril) alors que celui des hommes a progressé à 75,2% (+0,2 point).

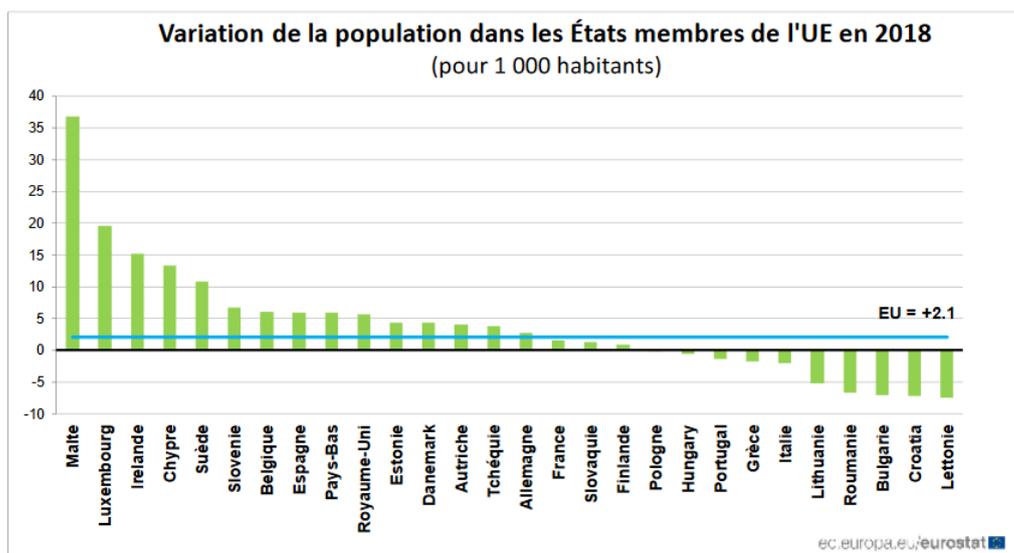
### **Le nombre de naissances atteint un nouveau minimum historique en 2018 et la population italienne se réduit pour la quatrième année consécutive**

Le bilan démographique publié par l'ISTAT le 3 juillet dernier fait le constat de la poursuite de la réduction de la population italienne pour la quatrième année consécutive, avec -124 427 unités au 31 décembre 2018 (-0,2%). L'Italie compte 60 359 546 habitants, et reste, [selon Eurostat](#), le 4<sup>ème</sup> Etat membre le plus peuplé (11,8% de la population européenne), après l'Allemagne (16,2%), la France (13,1%) et le Royaume Uni (13,0%) dans l'Union européenne.

Le dépeuplement a concerné l'ensemble des régions à l'exception du Trentin-Haut Adige (+0,4%), de la Lombardie (+0,2%), de l'Emilie-Romagne (+0,2%) et de la Vénétie (+0,04%). Les reculs les plus importants ont été enregistrés dans les régions Molise (-0,9%) et Basilicate (-0,7%).

Le solde naturel des naissances et des décès, négatif depuis 12 ans, se creuse (-193 386) avec la poursuite de la chute de la natalité initiée en 2008. L'Italie a enregistré 439 747 naissances, son plus bas historique, en recul de -4,0% par rapport à 2017, et 633 000 décès (en baisse de 15 000 par rapport à 2017). Le taux de natalité de 7,3‰ est le plus faible en Europe (source Eurostat).

Le solde migratoire excédentaire de 175 364 personnes, s'est réduit de 10% par rapport à 2017. Le nombre d'Italiens qui quittent l'Italie s'établit à 69 908 et les entrées sont de 245 272. Les étrangers représentent 5,25 millions d'habitants, soit 8,7% de la population. Ils sont présents principalement dans les régions du nord-ouest (33,6%), du centre (25,4%) et du nord-est (23,9%) de l'Italie. Ils sont également à l'origine de 14,9% des naissances.



### **La balance touristique italienne s'améliore en 2018 pour la quatrième année consécutive**

[Selon une enquête de la Banque d'Italie](#), l'excédent de la balance touristique de 16,2 Md€ en 2018 a augmenté de 10,9% par rapport à 2017, poursuivant la tendance à la hausse initiée en 2014. Ce résultat s'explique par une hausse des recettes (+6,5% à 41,7 Md€) plus importante que celle des dépenses (+3,8% ; 25,5 Md€).

L'Italie est le 6<sup>ème</sup> pays le plus visité au monde en 2018, en termes de recettes (3,4% des recettes touristiques mondiales), selon l'[Organisation mondiale du tourisme](#), derrière les Etats-Unis (14,8%), l'Espagne (5,1%), la France (4,6%), la Thaïlande (4,4%) et le Royaume-Uni (3,6%).

Le nombre des visiteurs étrangers, qui est de 94 millions en 2018, a augmenté de 3,7% par rapport à 2017. Les touristes ont dépensé en moyenne 107,7 euros par nuitée (+1,3%). Les premiers pays d'origine des touristes étrangers en Italie sont l'Allemagne (17,0% des recettes touristiques), les Etats-Unis (12,0%) et la France (10,2%).

Le nombre de touristes italiens à l'étranger (65,7 millions) a augmenté de 1,8% et leur dépense moyenne par nuitée (90,2 euros) de 1,9%. Les pays visités à l'étranger sont en termes de dépenses les Etats-Unis (11%), la France (9%) et l'Espagne (8,7%). En nombre de voyages, l'Espagne est le premier pays de destination des touristes italiens (13,2%) des voyages, devant la France (11,5%) et l'Allemagne (6,4%) [selon l'Istat](#). Les voyages en Chine ont progressé de 38,8% mais ne représentent encore que 0,6% du total des voyages à l'étranger.

### **A la faveur d'un spread historiquement bas, le gouvernement italien place un emprunt de 3 Md€ sur 50 ans.**

Dans le cadre d'une émission souveraine à échéance au 1<sup>er</sup> mars 2067, le Trésor italien a annoncé avoir placé mardi 9 juillet 2019 un emprunt de 3 Md€ sur 50 ans. Cette émission s'est faite dans un contexte de détente sur les marchés financiers, notamment pour les valeurs italiennes, après l'abandon par la Commission de la procédure pour déficit excessif (cf. focus). L'écart de rendement entre le Bund allemand et le Btp italien (spread) s'établissait à la date de l'émission autour de 210 bps, son niveau le plus bas depuis mi-juillet 2018. Sur un marché obligataire caractérisé par de faibles rendements (titres espagnols, portugais et français à 30 ans respectivement à 1,38%, 1,37% et 0,89%), le coupon offert par l'Italie (2,8%) a suscité plus de 17,5 Md€ de demandes, soit 6 fois plus que la quantité offerte, celui-ci étant comparable au rendement des titres de maturité comparable échangés sur le marché secondaire (2,84%). Les investisseurs étrangers, qui s'étaient détournés de l'Italie depuis mai 2018 (-73 Md€ entre mars 2019 et avril 2018), ont souscrit 84% des titres émis (dont 22% de Britanniques, 8% d'Américains et 4,9% de Français). La demande de titre rémunérateurs s'est confirmée en marge d'une émission régulière à 7 ans le jeudi 11 juillet (1,24%, le taux le plus bas depuis 20 mois) et 3 ans (0,49%, soit moitié moins que la précédente émission mi-juin 2019). Le taux d'emprunt obligataire à 2 ans est quant à lui passé sous la barre des 0% en séance les 2, 3 et 4 juillet. L'Italie n'avait pas atteint ce niveau depuis mai 2018.

L'encours de la dette italienne s'établissait à 2 373 Md€ en avril 2019 (source Banque d'Italie).

## **POLITIQUES ECONOMIQUES ET REFORMES STRUCTURELLES**

### **Le décret-loi « croissance » instaurant des mesures de soutien à la croissance est transformé en loi**

Le décret-loi « croissance » converti en loi par le parlement (loi de conversion n° 54 du 28 juin 2019) compte près de 130 mesures, dont le coût total (en dépenses supplémentaires et moindres recettes) est estimé à 1,62 Md€ sur la période 2019-2021 et à 428 M€ en 2019.

Les mesures les plus significatives sont :

- dans le domaine fiscal, (i) le rétablissement du suramortissement de 130%, qui avait été supprimé en loi de finances initiale pour 2019, pour la période du 30 avril 2019 au 30 juin 2020 ; (ii) la réduction du taux d'imposition sur les bénéfices réinvestis (qui passe de 24% en 2019 à 20,5% en 2022) ; (iii) la réduction de la taxe foncière pour l'immobilier d'entreprise (de -40% actuellement à -70% en 2022 et sa déductibilité totale en 2023) ;
- pour le financement des PME, en particulier : (i) la création de sociétés d'investissement simplifiées (SIS) qui pourront prendre des participations en *equity* dans des startups avec exonération de taxe sur les plus-values lors de la sortie du capital ; (ii) la reconduction du dispositif de prêts à taux zéro pour les microentreprises pour le financement de biens d'équipement jusqu'à 1,5 M€ ; (iii) l'élargissement du dispositif de soutien de l'innovation (« Nuova Sabatini ») aux microentreprises ; (iv) l'instauration d'un fonds de garantie des PME pour permettre aux entreprises en difficulté de restructurer leurs crédits bancaires ;
- pour relancer le secteur de la construction, des mesures fiscales de détaxation (pour les immeubles à démolir et reconstruire, les travaux d'amélioration de l'habitat assortis d'une amélioration de l'efficacité énergétique et de mesures antisismiques, y compris la possibilité d'utiliser son crédit d'impôt pour obtenir une réduction de la facture des travaux) ; la création d'un fonds pour le sauvetage des travaux (*fondo salva opere*) pour aider les grands groupes en crise et achever des travaux actuellement bloqués ;
- pour relancer les investissements publics, 500 M€ sont alloués aux communes pour la réalisation de travaux publics en matière d'efficacité énergétique et de développement durable (abondement de l'Etat au fonds de développement et de cohésion) et 300 M€ sont réservés au plan pour les investissements dans les zones économiques spéciales du Mezzogiorno. Pour accélérer les investissements, l'Etat est autorisé à recruter à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2019 des personnes « *hautement spécialisées* » pour apporter un appui technique territorial en ingénierie, et les régions et communes « *vertueuses* » sont autorisées à recruter.

## COMMERCE EXTERIEUR ET POLITIQUES COMMERCIALES

### **La coopération économique entre l'Italie et la Chine continue de se développer**

Depuis la visite de Xi Jinping en Italie en mars dernier, suivie de celle de Giuseppe Conte en Chine en avril 2019 et la signature du protocole d'entente d'adhésion à la Belt & Road Initiative par l'Italie, les deux pays ont continué de renforcer leur collaboration.

Un accord a été signé entre les douanes italiennes et chinoises d'un accord à Rome le 1<sup>er</sup> juillet 2019, en présence du ministre Tria, qui prévoit en particulier des échanges d'informations pour faciliter les formalités douanières.

Le premier forum financier italo-chinois s'est tenu le 10 juillet à Milan, ouvert par les présidents de la Caisse des dépôts et des prêts italienne et de Bank of China, en présence des ministres des finances Giovanni Tria et Liu Kun. A cette occasion, ont été signés un accord de collaboration entre l'assureurs crédit chinois CEXIM et SACE ; un protocole d'entente entre Unicredit et CEXIM pour le développement d'opérations conjointes, et un protocole d'entente entre l'autorité italienne de régulation des assurances, IVASS, et la commission de réglementation du système bancaire et assurantiel chinoise. Le ministre Giovanni Tria a annoncé l'émission imminente des premiers « panda-bond s » pour 150 M€ (5 milliards de Yuan). Ils devraient soutenir l'internationalisation des entreprises italiennes en Chine. Après le Portugal en mai dernier, l'Italie (par le truchement de la Caisse des Dépôts et des Prêts) sera le 2<sup>ème</sup> pays de la zone euro (et le 4<sup>e</sup> de l'UE après la Hongrie et la Pologne) à émettre des « panda-bonds ».

Le protocole d'entente entre l'Italian Trade Agency (ICE en italien, équivalent de Business France) et le groupe Suning, propriétaire du club de foot de l'Inter de Milan, qui avait été signé en mars 2019, commence à être mis en œuvre.

En outre, lors de la visite à Rome de Li Hongzhong, secrétaire général du parti communiste de la ville de Tianjin, le 15 juillet, sept accords ont été conclus (dont cinq sur l'industrie, un sur la culture et un sur le sport). Dans l'industrie, les accords portent sur les domaines de l'énergie, de l'automobile et des composants électroniques. Une mission d'entreprises italiennes à Tianjin est prévue en septembre pour promouvoir les exportations italiennes dans cette ville.

## SECTEUR FINANCIER

### **Le scénario d'une solution de marché à la crise de Carige coordonnée par le fonds interbancaire de garantie des dépôts (FITD) se précise**

Consécutivement aux négociations infructueuses menées avec divers fonds d'investissements, le FITD a pris l'initiative fin juin de coordonner une solution de marché regroupant acteurs publics et privés. Leur proposition devra être présentée aux administrateurs de Carige avant le 25 juillet, ultime délai accordé par la BCE. La proposition, qui doit combler le besoin en fonds propres de la banque estimé à 800-900M€, reposerait d'une part sur la contribution du fonds « volontaire » (conversion en actions des 318M€ d'obligations subordonnées souscrites en novembre 2018) et du fonds « obligatoire » (200M€) du FITD d'une part, et sur la participation du groupe Cassa Centrale Banca (CCB) constitué d'environ 80 banques de crédits coopératifs d'autre part. Participeraient également à cette solution les actionnaires de la banque (dont la famille Malacalza pour quelques dizaines de millions d'euros), ainsi que les banques publiques Credito Sportivo e Mediocredito Centrale (respectivement détenues à 100% et 80% par le ministère de l'économie et des finances), très probablement sous la forme de souscriptions de titres obligataires subordonnés qui devraient être émis par Carige. A défaut d'accord sur cette solution de marché soutenue par les deux partis de gouvernement, une recapitalisation de précaution ou la liquidation de l'établissement pourraient être envisagées.

### **La banque Unicredit finalise la cession de sa filiale de courtage en ligne Finecobank**

Avec en perspective la préparation du prochain plan stratégique 2020-2023 dont la présentation est prévue en décembre prochain, le groupe Unicredit a vendu l'ensemble de ses participations résiduelles (18,3%) pour un total de 1,1 Md€. Cette vente intervient consécutivement à la cession de 17% de ses actions le 7 mai dernier pour un montant total estimé à 1 Md€, engagée pour renforcer ses fonds propres.

Selon les estimations, cette opération devrait entraîner une hausse de 30 pbs du ratio de fonds propres CET1 du groupe au troisième trimestre 2019.

### **Le secteur bancaire poursuit son assainissement et sa consolidation**

La réduction du stock de crédits détériorés se poursuit, dans un environnement de progression des dépôts des clients (1 525 Md€ à la fin mai, +2,4% sur les 5 premiers mois de l'année et +3,8% en glissement annuel) et des encours de prêts au secteur privé (+1% en moyenne sur la même période comparée à l'année précédente). Selon [le dernier bulletin économique publié par la Banque d'Italie](#), les crédits détériorés sont de 170,2 Md€ (88 Md€ en net) à la fin du premier trimestre 2019, en repli de 5,6% depuis la fin 2018 et d'environ 33% en glissement annuel (256 Md€).

Détenteur de 399 Md€ de titres souverains (+14% depuis fin avril 2018, +50Md€), le secteur bancaire a accru son exposition à la dette souveraine italienne qui représente 10,64% du total de ses actifs (+1,3pp depuis avril 2018).

La capitalisation boursière du secteur bancaire italien a accusé un repli de 33,3% entre le 15 mai 2018 et le 15 juillet 2019 (contre -30% et -23,5% respectivement pour les banques de la zone euro et de l'Union européenne), dans un contexte de fortes turbulences qui ont affecté négativement la valeur des titres souverains italiens (et par voie de conséquence, les fonds propres et les ratios de solvabilité des banques detentrices). A la faveur des récentes annonces de la BCE en faveur de la poursuite d'une politique monétaire accommodante et de l'abandon de la procédure pour déficit excessif par la Commission à l'encontre de l'Italie, le cours des actions du secteur bancaire italien a progressé de 14% depuis début juin 2019, soit dans une proportion plus significative que celui des banques de la zone euro (+5%).

### **Les premières demandes des épargnants lésés par des faillites bancaires pourraient être transmises au fonds d'indemnisation (FIR) à partir de fin juillet**

Un décret ministériel publié au journal officiel le 11 juin dernier précise les modalités d'accès au fonds d'indemnisation des épargnants lésés par les crises bancaires (FIR). Il confirme la procédure d'indemnisation à « double voie » (l'indemnisation est automatique sous réserve de conditions de ressources ou de patrimoine, cf. regards du 14 juin 2019), introduite par le décret-loi « croissance » (30 avril 2019 n°34), qui cependant a été modifiée par la loi de conversion (n°58 du 28 juin 2019). Un traitement prioritaire est désormais prévu pour les indemnisations d'un montant inférieur à 50 000€. La société CONSAP, également chargée du secrétariat de la commission technique responsable de l'instruction des demandes d'indemnisation, va ouvrir une plateforme en ligne d'ici la fin du mois (date à confirmer par un prochain décret) sur laquelle devront être déposées les demandes ([www.fondoindennizzorisparmiatori.consap.it](http://www.fondoindennizzorisparmiatori.consap.it)). Les épargnants disposeront d'une fenêtre de 6 mois à dater de l'ouverture de la plateforme en ligne pour demander une indemnisation

La commission technique a vu sa composition et son rôle précisée dans un décret. Composée de 9 membres indépendants, celle-ci est chargée de contrôler l'éligibilité des demandes à la procédure automatique, de l'étude des dossiers et des quelque 20 000 procédures semi-automatiques. Elle est également compétente pour définir les modalités précises de présentation des futures demandes. Elle sera présidée par Gianfranco Servello (substitut du procureur général près la Cour de Cassation), et coprésidée par Salvatore Messineo (avvocato generale dello Stato, équivalant du rapporteur public). Les autres membres sont des universitaires ou membres de dispositifs d'arbitrages. Selon les associations de défense des épargnants, le versement effectif des premières indemnisations pourrait intervenir entre février et mars 2020.

### **Le ministère de l'économie et des finances prépare sa sortie du capital de la banque Monte dei Paschi di Siena dont la capitalisation boursière a progressé de 58% début juillet 2019.**

Conformément aux engagements pris en marge du sauvetage de l'établissement en 2017, le ministère de l'économie et des finances, aujourd'hui actionnaire principal de la banque (à hauteur de 70%), devrait définir et remettre à la BCE un plan de sortie du capital avant la fin 2019. Le département du Trésor italien pourrait néanmoins demander un report d'environ 6 mois aux autorités européennes afin de définir précisément la stratégie de sortie totale du capital de Monte dei Paschi di Siena. L'organisation d'une enchère publique, 2 à 4 procédures accélérées de *bookbuilding* (procédure de constitution de livre d'ordres accélérée) ou la fusion avec une autre banque figurent parmi les scénarii privilégiés par les services du Trésor italien.

La banque a tiré avantage de l'amélioration de l'environnement international (trêve des tensions sino-américaines) et européen (abandon de la procédure pour déficit excessif par la Commission, poursuite de la politique accommodante de la BCE) d'une part, et de la réduction de ses stocks de crédits détériorés couplée à un retour réussi sur le marché obligataire (émission d'obligations non garanties à 3 ans début juillet pour 500M€ à 4%) d'autre part. La valeur des actions a progressé de 58% sur les 10 premiers jours de juillet. Bien qu'en net retrait sur une base annuelle (-30%), cette progression est la plus significative enregistrée depuis mai 2018.

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable : « Sostenibile ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#). Copyright

Photo en première page : © Editions internationales du Patrimoine

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique régional (adresser les demandes à [rome@dgtresor.gouv.fr](mailto:rome@dgtresor.gouv.fr)). ©

#### Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome  
Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.

Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48  
ROME 00186  
ITALIE

Rédigée par : Béatrice Di Piazza, Benoît Lemonnier,  
Capucine Louis et Federica Mercanti  
Coordonnée par : Federica Mercanti  
Revue par : Vincent Guitton

**TRÉSOR**  
direction générale

et

Service économique  
régional